

Demande initiale,

M. le président du CHSCT UI Auvergne,

Nous inscrivons ce jour, 24 mars 2010, sur le registre des dangers graves et imminents la boîte de type RPF contenant des parafoudres radioactifs sise au Trimoulet d'Ars-les-Favets dans l'Allier et les détecteurs de fumées radioactifs du central de Jaurès à Montluçon.

Les membres du CHSCT ont tenté d'effectuer des mesures avec leur Geiger RADEX 1503, mais l'importance des émissions était telle qu'aucunes vraies mesures n'ont pu être réalisées, le rayonnement dépassant la capacité de mesure de l'appareil.

La réglementation exige qu'une enquête soit effectuée dans les 48 heures. Il est donc nécessaire de faire réaliser des mesures complémentaires afin de qualifier au mieux ce type d'éléments non référencés dans la procédure fournie par la direction de l'UI Auvergne afin de compléter celle-ci.

Jusqu'à présent, nous croyions que ces éléments étaient seulement présents dans les musées, hors il n'en est rien, des boîtes contenant ces parafoudres sont présentes sur le réseau, des détecteurs de fumées rayonnent dans certains locaux.

Malheureusement, étant donné l'état très partiel de notre documentation technique, il nous est impossible de savoir quel est le nombre de boîtes présentes sur le périmètre de l'UI Auvergne.

Lors de la réunion de la commission parafoudres du 3 mars 2010, le préventeur ainsi que le médecin du travail ont été informés de la découverte de ces éléments cités ci-dessus.

Trois semaines se sont écoulées depuis cette réunion de la commission parafoudres, la direction de France Télécom n'a rien fait depuis, ce qui motive cette inscription au registre.

Cette enquête du CHSCT aura pour but d'évaluer les risques et de mettre en œuvre les moyens de prévention afférents à ces risques en regard du décret N°2001-1016 et de la circulaire N°6 DRT du 18 avril 2002.

L'ancienne salle CP 400 et le bureau des DP sur le site de Montluçon Jaurès étaient consignés sur ordre du Directeur Mr Valette, été interdite aussi par le DUO l'intervention sur la boîte RPF de Ars les Favets.

Une équipe de L'IPNL est venue sur le site de Montluçon à 11h15

Présents sur le site pour l'enquête:

Pour la Direction :

Mme Bleys DRH, Mr Mouillaud Logistique, Mr Combre Logistique.

Pour l'IPNL :

Mr Larger, Mr débatou.

Pour les Elus CHSCT :

Mr Colombat, Mr Refouvelet, Mr Fannechère, Mr Murat.

La DGI portait sur une boucle de 12 détecteurs de fumées, les élus ont alertés la direction car le contrôle avec un Radex avait signalé la présence de sources radioactives.

Plan des deux salles.

Salle DP

12

11

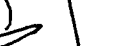
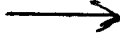
10

9

8

7

Detecteurs Fumées



Ancienne Salle

CP 400

1

2

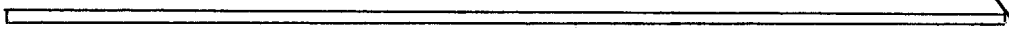
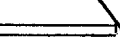
3

4

5

6

Detecteurs Fumées



-Mesure du bruit de fond par l'IPNL en dehors des deux salles avec le Geiger de type

MCB2: 1c/s

-Mesure du bruit de fond par l'IPNL en dehors des deux salles avec le Geiger de type

Fieldspec : 200ns /h

-Mesure du bruit de fond par l'IPNL en dehors des deux salles avec le Geiger de type

Babyline 81: 3 μ gray/h.

Détecteur N°1

Au contact :

MCB2:110 c/s

Fieldspec:5,2 μ s /h

Détecteur N°2

Au contact :

MCB2: 128 c/s

Fieldspec:5,7 μ s /h

Babyline 81: avec capot 5 μ s/h

Sans capot 7 μ s/h

Radiagène: 14,8 c/s rayons Béta

4,2 μ s/h rayons Gamma

Détecteur N°3

Au contact :

MCB2 : 130 c/s

Fieldspec :6,3 μ s /h

Détecteur N°4

Au contact :

MCB2 : 120 c/s

Fieldspec :6,6 μ s /h

Détecteur N°5

Au contact :

MCB2 : 120 c/s

Fieldspec :6 μ s /h

Détecteur N°6

Au contact :

MCB2 : 140 c/s

Fieldspec :8,2 μ s /h

Détecteur N°7

Au contact :

MCB2 : 122 c/s

Fieldspec :6,4 μ s /h

Détecteur N°8

Au contact :

MCB2 : 132 c/s

Fieldspec :7,3 μ s /h

Détecteur N°9

Au contact :

MCB2 : 121 c/s

Fieldspec :6,6 μ s /h

Détecteur N°10

Au contact :

MCB2 : 135 c/s

Fieldspec :4,7 μ s /h

Détecteur N°11

Au contact :
MCB2 : 130 c/s
Fieldspec :6,1 μ s /h

Détecteur N°12

Au contact :
MCB2 : 115 c/s
Fieldspec :4,8 μ s /h

Le radioélément présents dans chacun des détecteurs est de l'Américium 241

Mesures complémentaires à l'aplomb du détecteur N°2 (salle CP400) et N°10 (Salle DP)

Détecteur N°2

Mesure au sol
MCB2 : 1 c/s
Fieldspec :200 ns /h
Babyline 81 avec capot: 3 μ gray/h
Sans capot: 3 μ gray/h

Mesure à hauteur d'homme
MCB2 : 1 c/s
Fieldspec :200 ns /h
Babyline 81 avec capot: 3 μ gray /h
Sans capot : 3 μ gray/h

Mesure à deux mètres du Détecteur :
Fieldspec :200 ns /h

Mesure à 50 centimètres :
Fieldspec :363 ns /h

Mesure à 20 centimètres:
Fieldspec :1 μ s /h

Détecteur N°10

Mesure à hauteur d'homme:
MCB2 : 1 c/s
Fieldspec : 200ns /h

Mesure au niveau du faux plafond:
MCB2 : 2,6 c/s

Cette salle peut de nouveau être accessible, à condition de ne pas travailler en hauteur.
Décision prise suite aux résultats des mesures prises par l'IPNL, et en concertation avec DRH et élus du CHSCT.

Diverses questions des élus.

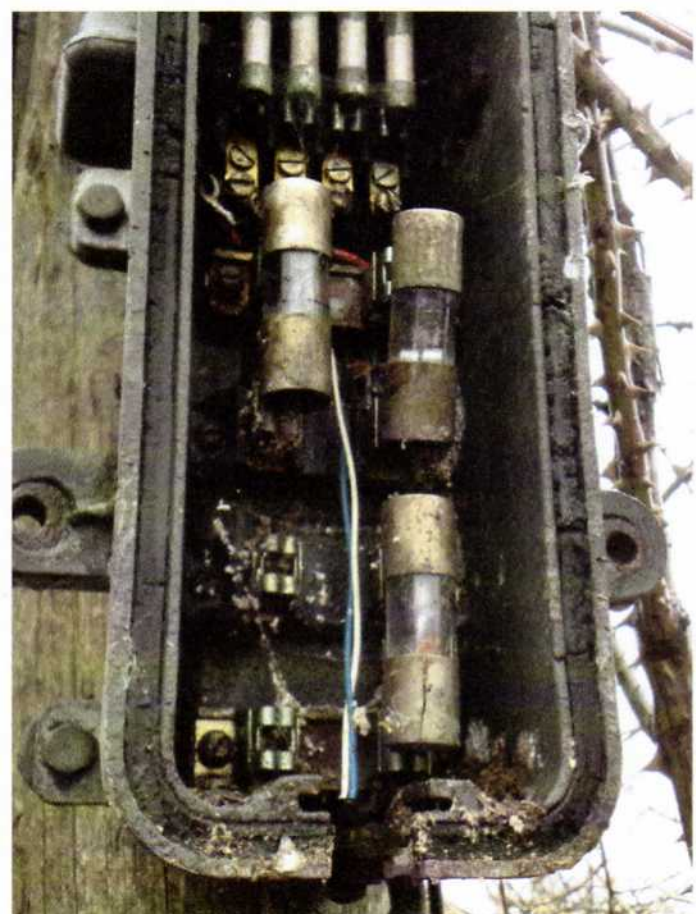
- Quand le CP 400 fonctionnait des agents travaillaient en hauteur proche des détecteurs, quel était le risque ?
- Quel était le risque pour ceux qui les ont manipulés sans protection ?
- D'autres salles étaient équipées des mêmes détecteurs où sont-ils passés ?
- Que vont devenir ces détecteurs ?

Fin des mesures à Montluçon 14h30

A 15 heures départ pour la boîte RPF au Trimoulet d'Ars les Favets

La boîte est du type RPF une quarte.

Photo de la boîte



Mesure du Bruit de fond avec MCB2:1,6 c/s

Mesure du bruit de fond avec Fieldspec :
140ns /h

Mesures boîte fermée

MCB2 : 7 c/s

Après ouverture de la boîte, le constat est fait qu'il n'y a que 3 parafoudres.

Parafoudre N°1

Au contact :

MCB2 : 196 c/s

Fieldspec :1,6 μ s /h

Radiagene: 100 c/s rayons béta

2,1 μ s/h rayons gamma

Parafoudre N°2

Au contact :

MCB2 : 85 c/s

Fieldspec :1,5 μ s /h

Parafoudre N°3

Au contact :

MCB2 : 140 c/s

Fieldspec :1,4 μ s /h

Le radioélément présent dans chacun des parafoudres est du Radium 226

Pour l'IPNL :

La boîte fermée ne comporte pas de risque. Nous sommes en présence de déchets radioactifs qu'il faut éliminer. Il faut prévoir l'enlèvement de cette boîte. La manipulation doit se faire en prenant des précautions gants et masques.

Pour les élus :

Cette boîte doit être démontée avec les parafoudres et des mesures complémentaires doivent être réalisées.

Où est passé le parafoudre manquant ?

Notamment le contrôle de contamination à l'intérieur de la boîte, un parafoudre présente une fente. Lors d'analyses faites par la CRIIRAD une boîte de même type était contaminée par des poussières de Ra226.

Ce genre de parafoudres a-t-il été pris en compte par l'IRSN pour l'évaluation des risques ?

Pour la DRH :

Nous prenons en compte vos questions et nous ferons faire les analyses complémentaires que vous nous demandez.

A 16 h40 fin des premières mesures